

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Ploërmel

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze  
Le quatorze décembre  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : le 7 décembre 2015**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 24**

**PRESENTS**: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme HUGUET Evelyne

**ABSENTS** : M. BRIAND Jean-Yves- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise

**POUVOIR** : Mme HUGUET Evelyne à Mme DESMOTS Isabelle

**Délibération n°2015D103 : Tarifs Généraux 2016**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante **les grilles tarifaires pour l'année 2016** (jointes à la présente délibération) proposées par le bureau municipal (avec une augmentation de 3% arrondis pour chaque tarif par rapport à 2015 et des adaptations en fonction des usages des locaux) concernant :

- la voirie
- les travaux en régie
- les droits de place
- les ventes de bois
- la salle de Sainte-Marie
- le foyer rural
- la salle des sports
- les photocopies
- divers tarifs (parquet, cirques, terre végétale, minibus, terrain de la Garenne, fax agence postale communale)
- les sépultures
- les tarifs de la salle socioculturelle multifonctions « Le Forum » ainsi que du théâtre et du studio d'enregistrement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de tarifs pour l'année 2016.

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

Affiché le 17/12/2015

ID : 056-215601477-20151214-2015D103-DE

**Le conseil municipal, après avoir examiné les grilles tarifaires et à l'unanimité,**

- **Adopte les tarifs de l'année 2016 conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.**
- **Précise que les arrhes seront conservées dans l'hypothèse d'une résiliation de contrat dans un délai inférieur ou égal à un mois avant la date de location.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Alain GUIHARD**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.